

Déclaration liminaire à la F3SCT-D 86 du 9 janvier 2025 - FNEC-FP FO 86

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT-D,
La FNEC FP-FO adresse tout d'abord ses meilleurs vœux pour 2025 à tous les personnels de l'académie de Poitiers et remercie particulièrement les personnels administratifs de leur travail et de leur aide. Nous apportons aussi notre soutien aux collègues et plus largement aux habitants de Mayotte alors qu'ils dénoncent l'absence d'intervention de la puissance publique après le passage du cyclone. Nous avons enfin une pensée pour nos camarades Cécile et Jacques, emprisonnés depuis presque 3 ans en Iran.

Monsieur le Président, pour la FNEC FP-FO, la mise en place du gouvernement Bayrou est une provocation de plus contre les salariés et leurs revendications.

Que peuvent attendre les personnels de la nomination d'Élisabeth Borne à l'Éducation nationale ? Que peuvent-ils attendre d'une ancienne Première ministre qui a déclenché 23 fois l'article 49 ter de la Constitution pour passer en force en permanence ? Que peuvent-ils attendre de celle qui a imposé une réforme des retraites qui condamne à 2 ans ferme de travail supplémentaire tous les salariés ?

Toutes les revendications qui étaient portées par les personnels lors de la mobilisation avant les vacances demeurent.

Le CSA ministériel qui devait se tenir hier mardi 7 janvier avec à l'ordre du jour la répartition académie par académie des créations et suppressions de postes a été annulé et reporté sans qu'une nouvelle date soit fixée à cette étape. Nul doute que la ministre Borne hésite à relancer la colère des personnels en confirmant les 4000 suppressions de postes. Quant aux salaires, la FGF-FO a été reçue par le ministre de la Fonction publique lundi et a exigé le dégel du point d'indice, ainsi que l'abandon des mesures "Kasbarian" (jours de carences et baisse de l'indemnisation des arrêts maladie).

Mais qu'il s'agisse de la poursuite des contre-réformes (choc des savoirs, voie professionnelle, acte 2 de l'École inclusive...), la ministre a indiqué s'inscrire pleinement dans la continuité des politiques de ses prédécesseurs, nous ne laisserons pas faire.

Face à ce gouvernement Macron-Bayrou, la FNEC FP-FO oppose le rapport de force et les revendications des personnels :

- x abrogation de la réforme des retraites
- x augmentation des salaires et du point d'indice : + 10% tout de suite
- x abandon définitif des 3 jours de carence et du passage à 90%
- x retrait de toutes les mesures qui détruisent l'École publique : choc des savoirs, loi Rihac,
- x contre-réforme de la voie professionnelle
- x annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires dès maintenant pour la rentrée 2025
- x arrêt de la marche à la guerre et des budgets d'économie de guerre.

Concernant plus particulièrement cette formation spécialisée, la FNEC FP-FO souhaite attirer votre attention sur plusieurs points.

Concernant la nouvelle application en ligne du registre santé et sécurité au travail : l'assertion que les personnels peuvent lire dans l'encart qui s'affiche avant l'inscription ne respecte pas la réglementation. En effet, il est écrit que, concernant les actes tels que « *injures, outrages, harcèlement, discriminations, agressions* », le « *RSST n'est pas réglementairement adapté à ces signalements et ne pourra être utilisé à cette fin.* ». La FNEC FP-FO rappelle donc que conformément au décret 82-453 modifié, ce registre « *contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail* ». Or, très précisément, les actes tels que « *injures, outrages, harcèlement, discriminations, agressions* » appellent à ce que l'employeur rectoral prenne les dispositions pour prévenir que d'autres faits de même nature se reproduisent et protéger les agents. Nous considérons que c'est une nouvelle attaque pour purger les registres, qui plus est d'une des principales causes de problèmes de santé et de sécurité des personnels. La FNEC FP-FO demande donc la mise en conformité de la nouvelle application avec le décret, c'est à dire la suppression de cette mention. Nous défendrons les personnels sur la base du décret et nous continuons évidemment à appeler les personnels à remplir un registre SST dans les cas d'injures, d'outrages, etc. Nous déplorons aussi l'opacité créée par cette nouvelle application qui nous empêche parfois de comprendre les réponses apportées. Nous demandons la correction de cette application en conséquence. Nous demandons encore ici que tous les RSST reçoivent une réponse, et que ces réponses soient claires et circonstanciées, permettant aux élus des personnels d'en apprécier l'efficacité.

Concernant la nouvelle plateforme « stop-discri » : la FNEC FP-FO s'étonne qu'à aucun moment la réglementation ne soit rappelée sur la page dédiée de l'académie de Poitiers. Pour la FNEC FP-FO, là encore, c'est le Code du travail et le Code général de la Fonction publique qui doivent s'appliquer et l'employeur-rectoral doit assumer ses responsabilités et protéger toutes les victimes. Pour notre part, c'est encore un contre feu qui est allumé pour diluer cette responsabilité en détournant les personnels du RSST.

Sur les avis, il semble qu'il n'y ait toujours pas de réponse aux avis que nous avons déposés et qui ont été votés à la dernière formation spécialisée.

Enfin, nous déposerons deux avis qui portent sur les conséquences du recul de l'âge de départ à la retraite.

Merci de votre écoute.